

Conseil Municipal
du 26 mai 2020
et du
9 juin 2020

N° 137

MAIRIE de



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Sébastien FOURNIÉ, Séverine LO, Yves DELMAS, Jacques FAURE, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Dorothee RHAULT

1- Séance du 26 mai :

Après l'installation du nouveau conseil, il a été procédé à l'élection du Maire et de ses trois adjoints. Ce sont donc quatre votes à bulletins secrets qui ont eu lieu.

Ils se sont traduits chacun par dix voix pour et un bulletin blanc:

ont été élus Monsieur Alain TROUCHE en qualité de Maire, Madame Roselyne ALBERT TARROUX comme premier adjoint, Monsieur Jean CHAMAYOU deuxième adjoint et de Madame Martine ALBERT troisième adjoint.

Il a été procédé à la désignation des différents syndicats intercommunaux, des représentants de la communauté des Communes du Ségala Carmausin.

2 - Séance du 9 juin :

2.1 Approbation du PV du 26 Mai 2020 :

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

2.2 Mise en place des commissions communales et désignation de leurs membres :

Il est procédé à la mise en place des différentes commissions communales avec la désignation de leurs membres, (voir tableau en annexe).

2.3 Indemnités des élus :

Le barème des indemnités d'un Maire et de ses adjoints est fixé par la loi (code des collectivités territoriales). Ce barème est établi par tranches en fonction de la population de la commune.

Après en avoir délibéré, et prenant en compte que la population de la commune est passée de la tranche de moins de 500 habitants à la tranche de 500 à 999 habitants, les Conseillers municipaux :

-fixent l'indemnité du Maire à 32 % de l'indice de référence alors que la loi permet d'aller jusqu'à 40,3%.

-fixent les indemnités des trois adjoints à 4,5 % de l'indice de référence alors que la loi permet d'aller jusqu'à 10,7%. Les délégations suivantes sont attribuées aux adjoints :

-Rosy ALBERT TARROUX : action sociale

-Jean CHAMAYOU : finances

-Martine ALBERT : urbanisme et cadastre

Ces décisions font l'objet d'une délibération.

2.4 Préparation du budget 2020 :

- L'achat d'un nouveau fourgon est une priorité (l'actuel ayant été accidenté et devenu inutilisable). Le Conseil municipal opérerait plutôt pour un camion plateau d'occasion évalué entre 10 000 et 15 000 euros. Cet investissement sera inscrit au budget 2020.

- Une délibération est prise pour l'achat du terrain contigu à l'église et au cimetière de Saint Etienne du Brès. Ce terrain permettra un dégagement autour de l'église et la création d'un parking (église et cimetière). Le géomètre interviendra pour le bornage et déterminer la surface, cet achat sera inscrit au budget 2020.

- l'aménagement du virage à angle droit dans le chemin de Rouquette est budgété pour un montant de 10 000 € TTC

- La toiture du préau de l'école devra être refaite pendant les grandes vacances scolaires. Deux devis à peu près équivalents nous sont parvenus pour 23 500 euros TTC. Le choix sera fait entre l'entreprise RAUCOULES et COUCOUREUX par rapport à leurs disponibilités pendant ces vacances. Cet investissement sera budgété sur 2020.

- Du matériel informatique sera aussi acheté (photocopieur et ordinateurs) coût environ 5000 euros.

Tous ces investissements seront inscrits au budget 2020 pour environ 62 000 euros.

Pour la voirie il est budgété le même montant que les années précédentes soit 50 000 euros.

Le Conseil départemental sera saisi pour lancer l'étude de faisabilité d'un rond-point à la Croix grande et sur la route d'Albi à la sortie du chemin de Rouquette. S'agissant de routes départementales l'intervention du Conseil départemental est obligatoire.

2.5 Questions diverses :

- Le projet de modifier l'éclairage de la place du village face à la Mairie a été discuté en Conseil. Le CAUE (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement) sera contacté (pour avis) afin de trouver la meilleure intégration paysagère.

- L'éclairage est défectueux sur quelques lampadaires du terrain de pétanque. Ils seront remplacés par des LEDS.
- Le Préfet du Tarn a déclaré d'utilité publique le projet de sécurisation du chemin du Jouvenal. Le dossier en est au stade de l'expropriation et de la saisine d'un juge chargé de cette opération. Cette saisine doit être faite par un avocat. Une délibération est prise pour le choix de cet avocat.
Maître GIL a été choisi pour représenter la commune.
Groupama prendra en charge la rémunération de cet avocat.
- Sophie FABRE épouse FOURNIER du Combillou a été tiré au sort en tant que jurée d'assises.
 - Le conseil SMRP (conseil syndical des écoles) a procédé à l'élection de son bureau :
 - Annie CARAYON présidente de BERNAC
 - 1 vice président Eve PUJADE DE Sainte Croix
 - 2 vice présidente Émilie BEZIO de Castanet
 - 3 vice présidente Emeline SOUM MORERE VIGROUX de Villeneuve.
- Il sera commandé 100 masques de plus à la Communauté de communes 3CS pour les habitants qui n'auraient pas été servis (ou pas assez) lors de la récente distribution : Merci de venir les récupérer en Mairie.

- **Le City stade restera fermé jusqu'au 21 juin (mesures sanitaires nationales)**

Des ballons mous « spécial city stade » vont être commandés. Une solution est à l'étude pour mettre à disposition ces ballons dans les familles intéressées.

- La fête de la musique avec petit marché de producteurs est prévue le samedi 27 Juin sur le boulodrome. La mairie prendra en charge le coût du groupe de musique 350 euros
- Le véhicule du centre social du Ségala (maison de service au public ambulante) reviendra sur la place du village à partir du jeudi 25 juin le matin
- Les cours informatiques vont reprendre aux jours et heures habituels à partir du 28 Juin.
- Pour la seconde année consécutive, le Département distribue un kit de rentrée scolaire pour les collégiens de 6^{ème}. Ce kit comprend une calculatrice scientifique de type collège, un dictionnaire, un masque lavable et un petit sac à dos. Il viendra s'ajouter au chéquier collégien d'une valeur de 180€ que le département distribue à tous les collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Dates à retenir :

27 juin : Fête de la Musique

12 août : Marché de producteurs

La soirée cinéma n'aura pas lieu cette année.